

o.253.3
o.713.22(11) - GY/ch

Le 18 décembre 1978

Note de dossier

Visite de M. A. Hay, président du CICR,
à Berne, le 27 novembre 1978

Le président du CICR, M. A. Hay, accompagné de son assistant spécial, l'Ambassadeur R. Pestalozzi, s'est rendu à Berne, le lundi 27 novembre 1978, pour assister à un déjeuner suivi d'une séance de travail, présidés par le Chef du Département et auxquels assistèrent également l'Ambassadeur Iselin, Madame l'Ambassadeur Pometta, l'Ambassadeur Heimo, M. Krafft, M. de Riedmatten, Mlle von Grünigen et le soussigné.

En ouvrant la séance de travail, le Chef du Département souligna l'importance des relations existant entre le Département politique et le CICR, relations qu'il caractérisa de privilégiées.

De son côté, M. Hay se montra reconnaissant de l'appui constant de Berne à l'oeuvre de son Organisation et souligna que le CICR est engagé dans un nombre toujours croissant de zones de conflits. Ceci pourrait causer, à l'avenir, de sérieux problèmes, notamment en ce qui concerne le recrutement de délégués et le financement. C'est avant tout la situation du continent africain qui préoccupe le plus le CICR.

I. Tour d'horizon de M. Hay

1. Afrique

- Rhodésie : La délégation du CICR a été davantage centralisée; les voyages ne se font plus en voiture, mais en avion, afin de diminuer les risques que courent les délégués. Aussi des contacts ont-ils été noués avec les guérilleros dans le contexte de la campagne menée en Afrique pour vulgariser le droit humanitaire et

mieux faire connaître et respecter l'emblème de la Croix-Rouge; le CICR envisage d'introduire des signes acoustiques pour éviter si possible la répétition de drames comme celui de l'été 1978 qui coûta la vie à trois collaborateurs du CICR. Par ailleurs, des soins médicaux sont à nouveau prodigués dans des dispensaires.

- Zaire : Dans ce pays, l'action du CICR n'est pas très importante, étant donné que les principaux problèmes qui s'y posent relèvent avant tout de la compétence du HCR (rapatriement de réfugiés au Shaba).

- Afrique du Sud : Le Ministère de la justice continue à refuser que des délégués du CICR visitent des détenus au moment de leur arrestation ou après leur jugement; or, c'est précisément dans ces phases de détention que des traitements cruels leur sont infligés. Fort des progrès intervenus dans ses relations avec ce pays à la suite de la conclusion d'un accord de siège, le CICR continue à tout entreprendre pour visiter davantage de détenus. La situation de ces derniers serait relativement convenable pendant la période ouverte aux visites des délégués.

- Namibie : Le CICR n'y a pas de délégation permanente; son attitude à l'avenir dépendra, dans une large mesure, des événements politiques.

- Angola : Après une période de silence total dans les relations du CICR avec les autorités de Luanda, le Président Neto a demandé au CICR de mener à bien l'échange des prisonniers cubains détenus en Afrique du Sud contre des prisonniers sud-africains en Angola. Le CICR a procédé à cet échange. Depuis la création d'une Société nationale de la Croix-Rouge, le CICR a pu normaliser ses relations avec ce pays et se voit accepté par le régime actuel.

(Selon notre ambassade à Luanda, l'Angola songerait à signer prochainement les Conventions de Genève de 1949 et les Protocoles additionnels y relatifs).

- Tchad : Le problème constitué par la détention d'environ 1'500 personnes par le FROLINAT dans le Tibesti reste entier. Le nouveau premier Ministre à N'Djamena, Hissène Habré, souhaite la réconciliation

et une médiation du CICR dans ce contexte, mais les chefs du FROLINAT se trouvent sous une forte pression libyenne; actuellement, le rapatriement des détenus est dans l'impasse et dépend des intentions, peu claires, de Tripoli. L'assistance que fournit le CICR aux détenus du FROLINAT représente un poids énorme puisqu'il doit les nourrir ainsi que leurs familles (3'000 personnes). Cette action coûte 7 mio de francs par an. Le CICR essaie d'obtenir qu'au moins les femmes et les enfants soient relâchés, ce qui contribuerait à diminuer substantiellement la charge. Aucun gouvernement ne s'intéresse à ce problème; à Paris, où M. Hay a eu un entretien à ce sujet avec M. R. Barre, aucun appui concret ne lui a été promis, quand bien même l'action du CICR devrait plutôt être utile à la France qui appuie le Tchad.

- Sahara occidental : Le CICR y rencontre beaucoup d'obstacles. M. Hay a vu M. Boumédiène qui prétendit ne pas connaître le problème et le renvoya aux dirigeants du Polisario. Ceux-ci refusent toute visite du CICR sans témoin et limitent ces visites à 100 personnes, restrictions que le CICR ne peut accepter.

En revanche, le roi Hassan II du Maroc s'est montré très ouvert et a admis avoir fait des prisonniers membres du Polisario. Les délégués du CICR les ont vus et ont trouvé leur condition acceptable, alors que les détenus visités en Mauritanie étaient mal soignés. Le CICR leur a délégué un médecin.

- Corne de l'Afrique : M. Pestalozzi a vu le Président Barré de Somalie et le CICR peut maintenant visiter les prisonniers éthiopiens. Quant au conflit érythréen, la situation s'est également un peu améliorée et à la suite des récents contacts avec le Soudan, le CICR devrait pouvoir entreprendre une action à Asmara sans trop de risques, en se basant sur l'article 3 des Conventions de Genève. Les délégués du CICR devront toutefois opérer de nuit et procéder avec toute la prudence requise. Le CICR juge préférable de ne pas demander officiellement une autorisation pour une telle action, car elle ne serait pas donnée. Le CICR a agi de la même manière en faveur des Kurdes en passant par l'Iran.

2. Moyen-Orient

- Liban : Malgré la trêve actuelle, les délégués préparent tout en fonction d'une reprise des hostilités et les délégations sont renforcées dans cette perspective. L'office de secours au Liban coordonne autant que possible, avec l'appui du CICR, les différentes actions de secours.

- Iran : La situation actuelle en Iran reste très compliquée. Auparavant, le régime des prisons s'était amélioré, la SAWAK ayant perdu de son autorité. A l'heure actuelle, il est impossible de faire des prévisions.

- Israël : Les délégués continuent à visiter les prisonniers dans les territoires occupés et les conditions s'y sont un peu améliorées. Depuis un an, il n'y a plus eu de destructions de maisons, mais le transport de population et les réunions de familles restent difficiles. Israël a assez largement tenu compte des arrangements conclus avec le CICR.

3. Asie

- Vietnam et Cambodge : Les délégués du CICR basés à Hanoï procèdent encore actuellement au rapatriement d'étrangers (Chinois, Coréens). Dans le contexte du conflit avec le Cambodge, les délégués ont pu visiter des prisonniers cambodgiens et distribuer des vivres à la population qui se trouve près de la frontière. Toutes les tentatives pour nouer des contacts avec le gouvernement du Cambodge ont jusqu'ici échoué, mais il y a tout de même eu quelques progrès. Le problème du Cambodge, qui est bien plus ancien que celui du Vietnam, est, selon M. Hay, le plus grand problème humanitaire de cette époque.

- Indonésie : Le gouvernement continue à libérer les prisonniers politiques qu'il détient, en partie, depuis le putsch communiste de 1965.

(Entre-temps, une nouvelle remise en liberté de 10'000 prisonniers a eu lieu, ce qui porte le chiffre des prisonniers libérés à 30'000. Il serait prévu que les 10'000 restants soient libérés en 1979.)

4. Amérique latine

- Nicaragua : La Croix-Rouge nicaraguayenne a été active mais a dû faire face à de graves problèmes, notamment du fait que ses dirigeants ne sont pas des partisans de Somoza. Des délégués du CICR sont actuellement au Nicaragua, au Costa Rica et au Honduras. Plus tard, il appartiendrait au HCR de s'occuper des personnes qui ont fui le Nicaragua.

- Chili : Le CICR n'y exerce pratiquement plus d'activité.

- Cuba : M. Hay devrait s'y rendre puisque des prisonniers politiques viennent d'être relâchés.

5. URSS

M. Hay y a séjourné pour la première fois mais n'a pas soulevé le problème des détenus politiques. L'URSS, dit-il, ne s'intéresse qu'à l'action du CICR en Amérique latine; elle a d'ailleurs contribué à financer l'action du Comité au Chili. Elle ne veut toutefois pas donner d'argent pour l'ensemble de l'action du CICR en faveur des détenus politiques.

* * *

II. La question du financement du CICR

En ouvrant la discussion au sujet du financement du CICR, le Président Hay souligne la générosité de la Confédération qui verse chaque année 7,5 mio de francs au titre de la structure dite permanente, des contributions additionnelles au titre de la structure dite temporaire jusqu'à concurrence de 5 mio de francs ainsi que des contributions extraordinaires en nature et en espèces pour des actions particulières.

M. Hay fait ensuite part de la décision du CICR de regrouper toutes les actions prévues en Afrique pour les prochains six mois et de lancer un appel global pour 15 mio de francs. Le CICR souhaite ainsi éviter que des gouvernements lui accordent des contributions

- 6 -

pour des actions concrètes car, avec ce système, certaines activités, moins populaires, ne seraient jamais couvertes. M. Hay demande si la Suisse peut répondre à cet important appel. Le CICR utiliserait une telle contribution non liée pour son action au Tchad. M. Heimo rassure M. Hay; cela devrait être en principe possible.

Mme Pometta se demande si le CICR ne pourrait pas procéder à des appels de fonds accompagnés d'une certaine publicité (publication des comptes p. ex.). M. Hay répond que le CICR s'efforce, depuis plusieurs années, à encourager davantage de gouvernements à contribuer aux dépenses du CICR, mais hélas sans grand succès. Il se demande s'il ne serait pas possible que soit le CICR, soit le DPF, convoquent des représentants gouvernementaux, 25 pays environ, à une sorte de conférence d'annonces de contributions au cours de laquelle le CICR exposerait ses activités et les programmes prévus. M. Hay souhaiterait établir un barème des contributions en pourcentages.

Une telle conférence, est-il répondu à M. Hay, ne saurait, en tout état de cause, être convoquée par le DPF, mais le gouvernement suisse pourrait s'y faire représenter et prononcer une allocution de bienvenue. Par ailleurs, tout en comprenant les soucis du CICR, les représentants du DPF craignent qu'en voulant systématiser le financement des actions du CICR, certains pays ne posent des exigences quant à l'orientation des activités du CICR; or, c'est précisément le contraire qui est recherché par le CICR : recevoir davantage de contributions non liées.

Si telle devait être la conséquence, M. Hay préférerait alors que la Suisse verse l'ensemble des contributions. A son avis, la somme relativement modeste du budget administratif pour 1979 (structure permanente, 27 mio de francs) ne devrait permettre à aucun Etat "contributeur" de faire valoir un droit de regard équivalant à un siège au conseil d'administration dans d'autres organisations.

En conclusion, le Chef du Département assure M. Hay de l'intérêt que nous portons à cette question et qu'en principe il faudrait, selon lui, prendre les risques d'une telle conférence d'annonces de contributions, compte tenu de l'importance du pro-

blème; toutefois, dit-il, le Département devra encore réfléchir de manière approfondie à cette question avant de se prononcer définitivement.

III. Torture et autres traitements cruels, inhumains et dégradants

Le Chef du Département informe ses hôtes des sondages qui auront prochainement lieu à New York et dans cinq pays africains.

En s'exprimant sur le projet Gautier/MacDermot, M. Hay précise que le CICR n'avait jamais eu l'intention de s'identifier avec ce texte mais que celui-ci séduisait certains collaborateurs du CICR en raison du système de contrôle préconisé qui serait plus efficace que celui prévu dans les autres projets. Il y aurait donc des avis divergents au sein du CICR à ce sujet. M. Hay souligne que l'argument avancé par le DPF, à savoir que le projet Gautier/MacDermot pourrait nuire à l'activité traditionnelle du CICR, ne doit pas être pris à la légère, mais il pense que cet éventuel handicap pourrait être atténué. Il ne croit pas non plus que le projet Gautier/MacDermot pourrait compromettre la conclusion de la convention suédoise.

Tous les participants conviennent que le projet Gautier/MacDermot ne sera probablement pas officiellement déposé, puisque aucun Etat ne semble, pour l'instant, le soutenir. Ce projet restera donc vraisemblablement un simple document de travail.

Le CICR juge la réponse du Département à la Commission des droits de l'homme très pertinente, puisque les propositions faites par le DPF vont, dans un certain sens, dans la même direction que le projet Gautier/MacDermot pour ce qui est de l'idée du renforcement du système de contrôle.

IV. Création d'un Comité international du Croissant-Rouge islamique

Cette idée, d'origine libyenne, semble gagner du terrain. En effet, le Secrétariat général de l'organisation de la conférence islamique aurait décidé de créer un Comité international du Croissant-Rouge islamique chargé d'assistance humanitaire en cas de catastrophes et de conflits armés.

Selon M. Hay, la création d'une telle institution n'est juridiquement pas possible dans la forme prévue, en raison de son caractère religieux. En tout état de cause, le CICR est d'avis que tout au moins le nom de cette organisation régionale doit être modifié; il a l'intention d'intervenir dans ce sens en s'adressant notamment au roi Hassan II. Le CICR souhaite que la Suisse, Etat dépositaire des conventions de Genève, le soutienne, le cas échéant.

A première vue, l'impossibilité, sur le plan juridique, d'une telle création n'est pas une évidence pour les représentants du DPF, qui envisagent de se livrer à un examen de la question. Le CICR a déjà adressé une importante documentation à la Division politique III et lui enverra d'autres pièces.

(Graffenried)

L 27. Dez. 78 10

Copie à :

- Division politique I
- Division politique II
- Direction du droit international public
- M. l'Ambassadeur J. Iselin
- M. l'Ambassadeur M. Heimo
- Mme l'Ambassadeur F. Pometta
- M. M. Krafft
- M. B. de Riedmatten
- Mme D. Bujard
- Mlle M. von Grünigen